



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°94/2021

Date de convocation : 20/07/2021

Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 juillet 2021 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Monsieur Julien PORTIER**

Objet : MISE AU REBUS VEHICULE RENAULT TOLE BLANC

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BOURNE Hervé	DALEX Jacques	JOSSERAND Stéphanie	PORTIER Julien
BRACHET Marc	DENAMBRIDE Julie	LITTOZ Lucie	PRUD'HOMME Philippe
BRASSOUD Martine	DUMONT-THIOLLIERE Christine	LUCIANI Michel	SCHERMA Sébastien
BRUNET André	FERNANDEZ Sophie	MILLET-URSIN Marc	STRAPPAZZON Philippe
CHAPPET Philippe	GAILLARD Claude	PAGET Marc	TREMBLAY-GUETTET Jeannie
COUTIN Michel	GONZALES Florence	PETIT Monique	VIGNIER Georges
CREPEL Yves	GOURDIN Margaret	PONTHIEU Eric	

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

Anne-Marie BERNARD pouvoir Philippe PRUD'HOMME Charline MAURICE pouvoir à Yves CREPEL	David DUNAND-CHATELLET pouvoir à Martine BRASSOUD BALMONT Nicolas	Laure LEMBERT pouvoir à Sébastien SCHERMA	Michèle DOMENGE-CHENAL pouvoir à Lucie LITTOZ
--	---	--	--

EXPOSE

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes a mis au rebus en 2017 un véhicule de type Express tôle blanc immatriculé CN-094-ZM en destruction. Ledit véhicule était hors d'usage.

Ce véhicule apparaît sous le numéro d'inventaire le N°20000005001

Après vérification comptable il apparaît que ce véhicule n'a pas été sorti de l'inventaire de la CCSLA.

Monsieur Le Président propose de régulariser cette situation en procédant à la sortie de l'inventaire du véhicule en objet.

Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire d'autoriser le président procéder à la sortie de l'inventaire dudit véhicule.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à procéder à la sortie de l'inventaire du véhicule de type Express tôlé blanc immatriculé & CN-094+-ZM

Résultat du vote :

Votants : 32	Abstention : 0	Exprimés : 32
Pour : 32	Contre : 0	

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :

- O. PELLISSIER (environnement)



FAVERGES-SEYTHENEX, le

29 JUIL. 2021

Le Président,
M. Jacques DALEX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.